**MODELE D’ARRÊTÉ POUR L’ÉLAGAGE / ABATTAGE D’OFFICE D’UN ARBRE OU PARTIE D’ARBRE DANGEREUX SUR LA SPPL AUX FRAIS DU RIVERAIN APRÈS MISE EN DEMEURE RESTÉE SANS EFFET**

**Arrêté N° ... du ... portant élagage / abattage d'office de plantations riveraines de chemins ouverts au public mettant en cause la sûreté et/ou gênant la commodité de passage envers M. ....**

Le maire de ...

**Vu** l’article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales portant sur l’exercice des missions de police municipale, notamment le fait d’assurer la sûreté et la commodité de passage sur les voies communales ;

**Vu** les articles L 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales et D 161-24 du code rural relatifs à la possibilité pour le maire, faute d'élagage après mise en demeure, de procéder d'office aux travaux d'élagage / abattage, aux frais des propriétaires négligents ;

**Vu** la demande d’intervention adressée à M. ... pour lui ordonner de procéder à l'élagage / abattage de ses arbres et haies, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du ...;

**Vu** le rapport dressé le ... par ..., agent municipal, qui constate le non-respect de ladite mise en demeure et la persistance, en conséquence, de l’état des plantations ainsi que l’aggravation des nuisances qui en résultent ;

Considérant que le défaut d’élagage des arbres de M. ... compromet (ou menace en cas d'urgence) la sécurité et commodité de passage sur le sentier côtier situé à ... ;

Considérant qu’il y a dès lors lieu de procéder d’office à l’élagage / abattage des arbres et plantations en cause ;

**ARRÊTE**

**Article 1** **:** Il sera procédé d’office, le ... à ... (préciser la date et l’heure), aux mesures suivantes : élagage, abattage des branches et racines des arbres et haies plantés en bordure du sentier côtier sis ... sur les parcelles ... ;

**Article** **2 :** Les frais avancés par la commune au titre des mesures faisant l’objet du présent arrêté seront recouvrés contre M ..., propriétaire des parcelles concernées ;
**Article** **3 :** La présente décision peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de ..., ainsi que d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. Il est rappelé que l’absence de réponse dans le délai de deux mois au recours administratif vaut rejet implicite, lequel peut lui-même être contesté dans le délai de deux mois devant le tribunal administratif.

**Article** **4 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie ainsi que sur la portion de sentier côtier visée. Il sera notifié individuellement à M. ....

À ..., le ...

Le Maire de ...

Prénom Nom et signature ...